

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 5 AVRIL 2017 À 18H00

COMPTE RENDU

Le Comité Syndical du Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulouise s'est réuni le Mercredi 5 Avril 2017, dans la salle Nicolas Pierson de la mairie de Toul, sous la Présidence de Monsieur Jorge BOCANEGRA.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Marie VIOT, Fatima EZAROIL, Nadine MOREL, Florence HARTENSTEIN, Isabelle GUILLAUME, Messieurs Jorge BOCANEGRA, Olivier HEYOB, Alain ANSTETT, Patrick LUCOT, Guy SCHILLING, Christian MELIN, Jean-Pierre NEUVEVILLE, Olivier COCHERIL, Alain GAUDE, Emmanuel PAYEUR.

Madame Florence HARTENSTEIN est désignée secrétaire de séance.

POINT 1 - ADOPTION DU PV DU 08/03/2017

Le Procès verbal du 8 Mars 2017 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable public présentant les mêmes écritures que le compte administratif, le Comité Syndical est appelé à l'approuver et à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016.

POINT 3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Pour un montant prévisionnel de 1 146 567.47 €, le budget de la section d'exploitation (détail des pages 4 et suivantes), est réalisé à 94.10%, soit 1 078 963.63 €. Comparativement à l'année 2015, celui-ci enregistre une baisse de 2.95%.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (détail pages 8 et suivantes)

Le *chapitre 011 charges à caractère général* est réalisé à 94.19 % soit 984 209.75 €. Par rapport à 2015, celui-ci est en baisse de 3.70%. Principale dépense de ce chapitre, le marché de transport qui est passé de 1 115 542,33 € l'année précédente à 976 993,08 € cette année.

Le *chapitre 012, relatif au remboursement de frais de personnel*, est réalisé à 96.27 % soit 61 250.99 €. En hausse de 9.80%, soit 5 467.79 € par rapport à l'année 2015, principalement due à la hausse des cotisations Urssaf, Ircantec, Caisse de retraite, Cnas, et chèques déjeuner.

Le *chapitre 014* retrace les remboursements effectués par le STAT aux employeurs logeant certains de leurs salariés (Mairie de Toul, Toul Habitat, Brenntag, Actua, Start People), est en baisse de 4.41 % par rapport à l'année dernière.

Le *chapitre 042* est composé du seul article 6811 relatif aux amortissements pour un montant de 30 091.48 €.

Les recettes (détail page 11) sont réalisées à 102.44%.

Comme évoqué lors du précédent Comité Syndical, le *chapitre 70*, relatif à la billettique, est en baisse de 9.67%. Il atteint ainsi un montant de 124 821.34 €, soit un réalisé à hauteur de 91.78 % du budget prévisionnel.

Le versement transport, imputé au *chapitre 73*, en légère hausse de 0.09% par rapport à 2015, est réalisé à hauteur de 772 670.95 €, soit 104.41%, par rapport à 2016.

Deux recettes figurent au *chapitre 74*, l'une pour 101 800.00 € relative à la participation des communes au titre de 2016 et l'autre de 80 644.55 € représentant la participation du Conseil Départemental. Ce chapitre est réalisé à 100.00 %. A noter que la participation des communes a augmenté de 510.00 € par rapport à 2015.

SECTION D'INVESTISSEMENT (détail pages 13 et suivantes)

Notre Syndicat s'est engagé à réaliser les travaux de mise en accessibilité sur la base des critères prévus dans le décret 2014-1323 à compter de 2016 et suivant la délibération prise en septembre 2015 au titre de l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

Aucune dépense n'a été réalisée en 2016.

A noter que par délibération de novembre 2016, la convention de groupement de commandes avec la Ville de Toul, permettra d'effectuer certains travaux prévus dans le schéma d'accessibilité.

Les recettes concernent uniquement les amortissements au *chapitre 040* pour 30 091.48 €.

Ainsi, les résultats de l'exercice sont les suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	1 078 963,63 €	1 084 703,37 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	30 091,48 €

Reports de l'exercice	FONCTIONNEMENT		87 738,92 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	145 360,60 €

Restes à réaliser à reporter en N + 1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

				RESULTAT
Résultat cumulé	FONCTIONNEMENT	1 078 963,63 €	1 172 442,29 €	93 478,66 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	175 452,08 €	175 452,08 €
	TOTAL CUMULE	1 078 963,63 €	1 347 894,37 €	268 930,74 €

Jorge Bocanegra, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

L'exposé entendu, le Comité Syndical, sous la présidence d'Olivier COCHERIL, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

POINT 4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Constatant que le compte administratif 2016 présente les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2016	5 739,74
Résultat de l'exercice 2015	87 738,92
Résultat à affecter au BP 2017	93 478,66
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2016	30 091,48
Résultat de l'exercice 2015	145 360,60
Affectation en réserve 2017	-
Solde d'exécution d'investissement	175 452,08

Par conséquent, je vous proposerai d'affecter le résultat comme suit :

à l'article 002, en recette de fonctionnement.....93 478.66 €

à l'article 001, en recette d'investissement..... 175 452.08 €

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2016 proposée ci-dessus.

POINT 5 - BUDGET 2017

Le budget 2017 soumis à votre approbation présente une masse globale de 1 355 617.94 € dont 1 150 074.38 € en section d'exploitation et 205 543.56 € en section d'investissement.

Comme les années passées, les résultats du compte administratif 2016 ont été repris dans le projet de budget.

S'agissant des dépenses de la section d'exploitation (détail des pages 8 à 11), celles-ci s'élèvent à un montant total de 1 150 074.38 € réparti entre les dépenses réelles (1 119 982.90 €) et les opérations d'ordre (30 091.48 €) se décompose comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre représente 91.13 % des dépenses de la section avec une inscription de 1 048 104.00 €.

Une somme de 1 022 000.00 € correspond à la rémunération du transporteur Keolis et comprend les nouveaux circuits vers Domgermain et Foug, estimé à compter de juillet 2017.

A noter, qu'aucune révision ne sera versée au prestataire au titre du nouveau marché pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2017.

S'agissant des cabines sanitaires, les fournitures d'entretien et le nettoyage des cabines font l'objet d'une inscription budgétaire sur les articles 6063 pour 1 000.00 € et 6061 pour 2 600.00 € pour les consommations électricité et eau.

L'achat de diverses fournitures nécessaires au fonctionnement du service pour la somme de 150.00 € est prévu à l'article 6064.

L'article 6225 contient un montant de 160.00 € permettant le versement des indemnités dues aux régisseurs des régies Movia et amendes.

L'entretien, la réparation des cabines sanitaires et les travaux sur le réseau sont prévus à l'article 61558 à hauteur de 12 000.00 €. Cette somme intègre les travaux de mise en accessibilité :

- Albert 1^{er} : déplacement du poteau,
- Cartiers Dorés : arrêt à supprimer, poteau à enlever et effacer le marquage,
- Liberté : déplacement du poteau,
- Arsenal (dans le sens Valcourt/St Michel) : déplacement de l'arrêt.

Les frais d'attribution du nouveau marché à Keolis Sud Lorraine, pour 540.00 € sont prévus à l'article 6231.

Les frais de communication pour la promotion du réseau sont compris dans les articles 6236, et 6288 pour un montant de 2 000.00 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Représentant 5.55 % des dépenses de la section de fonctionnement avec un montant prévisionnel total de 63 878.90 €, il est constitué de :

- 4 500.00 € dû au titre du remboursement des frais d'encadrement et de mise à disposition du personnel de la Ville de Toul,
- 59 378.90 € concernant la rémunération du personnel affecté à notre Syndicat.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Composé du seul article 739 pour une somme prévisionnelle de 3 800.00 €, ce chapitre concerne la restitution de versement transport aux employeurs logeant certains de leurs salariés.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion

Celui-ci concerne uniquement 1 000.00 € relatifs aux frais de missions engagés par les élus et 150.00 € pour régularisation de TVA.

Chapitre 022 : dépenses imprévues pour une somme de 3 000.00 €.

Chapitre 40 : les amortissements d'un montant de 30 091.48 €.

S'agissant des recettes de la section d'exploitation (détail des pages 12 à 13), celles-ci s'élèvent à un montant total de 1 150 074.38 € se décompose comme suit :

Principale recette de la section représentant 69.13 % du total prévu, le *chapitre 73* est constitué du seul article 734, versement de transport pour un montant estimé à 795 000.00 €. L'inscription a été calculée sur la base du réalisé de l'année 2016 et de 6 mois de versement de transport pour les deux nouvelles communes adhérentes, Domgermain et Foug.

Le *chapitre 70*, représentant 11.74 % des recettes de la section de fonctionnement, est composé uniquement de l'article 7061 (transports de voyageurs) estimé à hauteur de 135 001.17 € pour la vente de titres de transports.

Le *chapitre 74*, représentant 11.00 % des recettes de la section de fonctionnement tient compte des recettes suivantes :

Article 7473 : 80 644.55 € participation du Conseil Départemental au titre du transport scolaire

Article 7474 : participation des communes sollicitées à hauteur de 45 900.00 €.

S'agissant des dépenses de la section d'investissement (détail des pages 14 à 15), celles-ci s'élèvent à un montant total de 205 543.56 € se décompose comme suit :

LES DÉPENSES (détail pages 14-15)

Chapitre 20 : un montant de 79 232.96 € est prévu dans le cadre d'éventuelles études relatives à la mise en œuvre du schéma d'accessibilité des personnes handicapées.

Chapitre 23 : la somme de 90 319.12 € est inscrite pour d'éventuels travaux

Chapitre 020 : dépenses imprévues pour une somme de 5 900.00 €.

Chapitre 21 : dépenses immobilisations corporelles pour une somme de 30 091.48 €.

S'agissant des recettes de la section d'investissement (détail des pages 16 à 17), celles-ci s'élèvent à un montant total de 205 543.56 € se décompose comme suit :

Elles sont uniquement composées par les amortissements figurant au chapitre 040, pour un montant de 30 091.48 € et de l'excédent d'investissement voté précédemment pour un montant de 175 452.08 €.

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote, chapitre par chapitre, le budget primitif 2017.

POINT 6 - PARTICIPATION DES COMMUNES

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur la participation des communes.

Montant à répartir : 45 900.00 €

Communes	Population INSEE	TAUX	Participation 2016	Participation 2017
Chaudeney sur Moselle	700	2,57%	3 081,22 €	1 280,01 €
Dommartin lès Toul	1 991	7,32%	8 691,60 €	3 640,71 €
Écrouves	4 480	16,47%	19 411,67 €	8 192,06 €
Toul	16 128	59,28%	70 615,51 €	29 491,41 €
Domgermain	1 239	4,55%		1 045,18 €
Foug	2 668	9,81%		2 250,63 €
TOTAL	27 206	100%	101 800,00 €	45 900,00 €

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote la participation des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Jorge BOCANEGRA

AFFICHAGE LE 6 AVRIL 2017